

Rédaction : M-Ch BASTIEN et le SN
 Directeur de publication : J-L DUC
 Impression : EPA (photocopies)
 Adhésion / Abonnement : Didier HUDE
 Dépôt Légal : juillet 2015
 N° CPPAP: N° 0715 S 07415
 N° SSN: N° 126063694
 8 place de la gare de d'état
 CPn°8 44276 Nantes cedex 2
 Dispensé de timbrage

Nantes ROLLIN



26^e CONGRÈS EPA/FSU NOIRMOUTIER-LE VIEIL (Vendée) – 30 juin au 2 juillet 2015

Editorial : Souriez, vous êtes filmés ! p. 2

Débats et votes statutaires p.3

Réforme territoriale :
 Aux jeux comme au cirque l'essentiel est de participer! p.4
 De l'intérêt des UT pour les DDCCS(PP) p.10

Situation des personnels JS
 Une approche Sport et JEP p.11
 CAP JEP : On nous prend pour des buses ! p.12

Le secteur associatif dans EPA
 Situation des personnels de droit commun p.13
 Motion rythme éducatif p.15

EPA dans la FSU p.16

EPA FSU Fiche syndicalisation
 Contacter EPA



La loi NOTRe et la réorganisation en cours de nos services déconcentrés ont déjà fait des heureux : les réparateurs télé et autres installateurs de systèmes de vidéoconférence. La vidéoconférence sera la règle et ce bonheur même modeste ne saurait qu'en appeler d'autres : il ouvre des perspectives d'emploi inattendues à tous les intermittents du spectacle.

Je pense là moins aux comédiens (nous avons déjà à Jeunesse & Sports notre content de clowns, de matamores et de polichinelles) qu'à ces innombrables petits métiers trop souvent ignorés.

En effet, qui n'a vécu lors d'un petit matin glauque de réunion cet « Apocalypse Now » de moumoutes approximatives, d'yeux bouffis ou gravement cernés, de teints verdâtres ou rehaussés à la truelle, ne sait pas à quel point nous avons besoin dans nos services de maquilleuses et de directeurs photo, d'éclairagistes et de truquistes. Voire d'habilleuses, de décorateurs-ensemblers, d'accessoiristes, etc, etc.

Je refuse désormais d'être filmé sans une équipe de vrais professionnels à mes côtés : la réforme s'annonce sévère, sinistre et cynique... il ne manquerait plus que je sois mal coiffé !

Pour avoir récemment pris part à une vidéoconférence entre les DR de Bordeaux, Poitiers et Limoges, je peux confirmer que l'image est cruelle. Et ne pardonne pas. Elle pointe non seulement la vacuité des « éléments de langage » mais révèle aussi le désarroi ou l'impudence de ceux qui les ânonnent. Et chaque fois met au jour la disparité des corps et leur singularité comme autant de dénis à cette fable du « fonctionnaire interchangeable et des missions qui se valent toutes ».

Non, les « mobilités fonctionnelles ou géographiques » ne vont pas de soi et aucun « accompagnement au changement » n'y pourra rien changer, justement. Les corps résistent. Ou s'abîment, ça se voit. De même qu'il suffit d'ouvrir les yeux, de regarder l'image, pour comprendre que la lutte des classes, au sein même de notre administration, n'est pas qu'un souvenir sépia : les corps parlent.

A Bordeaux nous avons pourtant opté pour un style comique : la scène de la cabine de bateau dans "Une nuit à l'opéra", des Marx Brothers. Nous étions 40 dans une salle conçue pour 15.

Placé en bout de table, j'étais hors champ de la

caméra. Et pour apparaître à l'image et faire "Coucou ! Maman !" il eût fallu que je grimpe sur la CGT (mon tropisme intersyndical ne va pas jusque là) ou que j'enjambasse une directrice par intérim (quelle pudeur subjonctive m'a retenu ? je ne sais). J'en suis donc resté à la voix off. Sobre mais digne.

A Poitiers, le genre était plutôt western-spaghetti : 3 escogriffes syndicaux renfrognés et ténébreux, surjouant, toujours prompts à dégainer en une chorégraphie parfaite mais ratant sauvagement leur cible. Classique et déjà vu.

A Limoges, c'était post-moderne. Quelque chose de plus inquiétant : un collègue seul dans une grande salle blafarde, filmé légèrement en plongée et progressivement s'affaissant sur lui-même, indéfiniment muet, à la fois écrasé par la perspective, le poids de ses responsabilités et, qui sait, par une solide gueule de bois. On était là proche du « Sleep » d'Andy Warhol filmant pendant des heures John Giorno endormi. C'était fascinant. Chiant comme la pluie mais très beau.

De plus il y avait comme un bug dans le système : au fur et à mesure de la réunion l'image de notre Limougeot pâlisait, le signal lentement se perdait et avec lui tout espoir de communication.

Tout devenait flou et encore plus lointain, fantomatique. Une inexorable absorption par des pixels neigeux. Un long fondu au blanc.

Terrible...

Ne voyez pourtant pas là une métaphore du devenir de notre ministère, de sa disparition dans les limbes préfectoraux et ultra-libéraux : c'est tentant mais ce serait trop simple.

Même les scénarios les plus convenus ou les plus désespérants ont leurs coups de théâtre et nous avons nos pages à écrire. Nous devons aussi être acteurs et bousculer le cadre. Investir la machinerie, jouer.

Et nous avons donc, toujours, à faire corps : être, penser, peser.

JC.Schliwinski

26E CONGRÈS EPA/FSU - NOIRMOUTIER (VENDÉE)

30 JUIN AU 2 JUILLET 2015

Ouverture du Congrès

Le congrès a accueilli 29 délégués et 5 secrétaires nationaux. Les sections de Alsace, Aquitaine, Bretagne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Picardie, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Guadeloupe étaient représentées.

Rapport d'activité et de trésorerie

Se reporter au supplément Traverses N° 88

Les compléments au rapport d'activité

Mobilisations contre la réforme territoriale :

Il aura donc fallu une intersyndicale sur le mandat DRJSCS+UT, une intersyndicale appelant à manifester pour la création d'un pôle éducatif et un appel de FO à la grève qui a rejoint la manifestation pour obtenir un rendez-vous avec le ministre. Toutes les organisations syndicales (sauf le SEJS) ont condamné l'un ou l'autre des aspects de cette réforme. Des propositions ont été mises sur la table du ministère mais aussi dans les réunions organisées dans les Régions qui fusionnent.

Le ministre ne veut pas du pôle éducatif, ne veut pas des UT, et pour lui les CREPS ce n'est pas le ministère ... parce qu'il veut un ministère de plein exercice !

Un communiqué qui rend compte de la manifestation et de l'audience avec le ministre a été envoyé sur nos listes.

En recréant des DRD et, surtout, en versant les effectifs des ex DR dans les DDI, il programme notre lente disparition. Il ne nous fera pas croire qu'il ne le sait pas.

Une intersyndicale se réunit le 3 juillet pour travailler les suites. Notre débat de congrès sur la réforme territoriale est donc important pour travailler les suites de notre action.

Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse (CNEPJ)

Il a eu à examiner la réforme des habilitations BAFA et BAFD. Le ministère a tenté un vote électronique qui n'a pas fonctionné faute de quorum. Une réunion a donc été

formellement convoquée. EPA a voté contre. Les débats ont porté sur les stages pratiques afin de limiter la durée des journées en accueil périscolaire. Il faut procéder à la nomination de 3 nouvelles personnes pour remplacer celles qui ne peuvent plus siéger.

Personnels contractuels

Une nouvelle élection a eu lieu, la FSU n'a pas obtenu de siège. Nous avons eu des difficultés à constituer une liste. Dans cette élection c'est EPA qui a fait le travail.

EPA-FSU (Jean-Claude Schliwinski) siège au comité de suivi de l'application de la Loi Sauvadet. C'est un lieu où l'on obtient des informations qu'il nous est possible de diffuser car dans les services les informations ne parviennent pas toujours aux premiers concernés, les contractuels. Nous sommes en attente d'un prolongement du dispositif Sauvadet jusqu'en 2018.

Comité d'Hygiène, Santé et Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM)

La première réunion a eu lieu le 24 juin. Les organisations syndicales ont demandé que soit ajouté à l'ordre du jour l'examen des situations constitutives d'une organisation harcelante et la demande de conduite d'une expertise indépendante.

La demande suit son cours, les membres du CHSCT vont également utiliser leur droit de visite dans les services.

A l'issue des échanges, le rapport d'activité du SN a été adopté à l'unanimité.

Le rapport de trésorerie et les votes sur les modalités de remboursement de frais ont été adoptés : 22 pour, 1 ne participe pas au vote.

Motion d'orientation

Lors du débat ont été pointées les difficultés du syndicalisme aujourd'hui faute de débouchés politiques. Le syndicalisme de luttes de classes est en repli. Et le nombre de ses adhérents aussi.

La preuve que le « dialogue social » ne fait pas le syndicalisme. Le formalisme des consultations est accentué par l'urgence à laquelle elles sont soumises. La RGPP et la MAP relèvent de la même posture et c'est ce qui est insoutenable. Il y a eu trahison et double langage du candidat aux dernières présidentielles. Cependant si c'est désespérant nous ne sommes pas désespérés. Quel que soit le gouvernement nous redisons notre originalité.

Un syndicalisme de la Fonction Publique est condamné parce que son socle se raréfie. Notre adhésion à la FSU est



maintenue mais il nous manque l'enthousiasme et l'ambition qui prévalait quand EPA a contribué à sa création.

L'organisation d'EPA est à conforter. Alors que les moyens en décharges de service diminuent, à la suite moins des résultats que des effectifs qui ont voté au CTMJS, les nouvelles régions vont nécessiter de nouvelles organisations et une autre répartition des moyens en particulier pour les sections régionales des nouvelles grandes régions.

Reste à concrétiser le « donnons-nous les moyens d'agir ensemble »... Ensemble, c'est à dire au-delà des appareils, avec d'autres, syndicats, et même si ce n'est pas dans la motion d'orientation, mettre à l'étude avec d'autres mouvements.

Il faut également prendre conscience que le contexte exige que les sexagénaires d'EPA doivent mener combat pour un métier qui se recompose pour et nécessairement par des « quadras ».

La motion d'orientation a été adoptée à l'unanimité.

Composition du secrétariat national élu :

- Marie-Christine BASTIEN, secrétaire nationale à la coordination
- Didier HUDE, secrétaire national à l'organisation
- Catherine TUCHAIS, secrétaire nationale
- Fabrice VERAY, secrétaire national
- Pierre LAGARDE, secrétaire national secteur sport
- Sophie BRIOT, secrétaire nationale secteur jeunesse
- Jean-Claude SCHLIWINSKI, secrétaire national secteur salariés de droit commun
- Guilhem SALTEL, secrétaire national secteur des personnels d'encadrement et d'inspection

REFORME TERRITORIALE

Aux jeux, comme au cirque, l'essentiel est de participer ! Sauver « Jeunesse et Sports »

La réforme territoriale en cours procure une occasion supplémentaire de remanier la structuration des services de l'Etat dans le champ de la Jeunesse et des Sports. Les premières indications fournies aux syndicats fin juin, témoignent d'un racornissement supplémentaire, mettant toujours plus en péril la mission éducative des activités physiques et sportives et de l'éducation populaire. Le lobby des préfets et leur conception administrative d'assimilation condamnent à une disparition programmée la spécificité des métiers techniques et pédagogiques constitutifs du ministère. Dans leur sillage, ce qui reste de la filière administrative originaire de l'Education Nationale est condamné aussi. Au demeurant, les restructurations de services vont encore et toujours déboucher sur de nouvelles

réductions d'échelle et c'est plus globalement l'emploi qui va diminuer.

Une réforme territoriale made in doxa technocrate et ajustement européen

La volonté largement médiatisée de la réduction de la dette publique participe largement des motivations des gouvernements qui se succèdent. Il y a une grande porosité entre les think tanks de la droite parlementaire et ceux du gouvernement actuel. L'objectif d'économies consistant à diminuer l'emploi public est pleinement assumé dans la sphère de Matignon superposée à celle de l'Elysée. Officiellement, diminuer le nombre de régions devrait générer

des économies. C'est là une affirmation rapide. Il s'agit surtout d'ajuster les économies régionales au nom de la compétitivité, des gains de productivité, et de produit intérieur brut, dans une mise en concurrence.

L'obsession de mettre fin au millefeuille administratif et aux doublons est également largement mise en avant. Ce prétexte veut ainsi traiter la question des « compétences » partagées entre L'Etat et les collectivités territoriales actuelles et à venir. L'objectif est de diminuer le nombre de communes en France par regroupement et recours à l'intercommunalité, par modification de la place et du rôle des départements et émergence des métropoles. La réforme territoriale est aussi celle de l'Etat en ce qu'elle redistribue les compétences de la puissance publique dans de nouveaux rapports de forces où l'Europe économique et politique décide de directives, les Etats en définissent le cadre légal d'adaptation aux territoires et les régions mettent en œuvre en fonction de leurs ressources et potentialités.

Ce qui n'est pas dit clairement, qui est cependant lisible pour tout esprit éclairé, c'est que le substrat des réformes actuelles, avoué ou non, rejoint l'ajustement à la feuille de route de l'union européenne construite sur la mise en concurrence économique des régions, l'émergence de pôles de compétitivité et la mise en adéquation de l'appareil administratif et de la puissance publique au service de la Finance.

En vision libérale classique l'Etat n'est pas interventionniste : il est stratège. Les régions ont une part d'intervention pour peser sur les politiques d'emploi territorial adaptées au tissu économique et industriel en soutien aux entrepreneurs. Les schémas régionaux concertés avec l'Etat, relèvent de la fonction d'observation et de pilotage prescriptif. Les départements, en survie temporaire, car ne collant pas assez à une dimension économique pertinente, sont - avec les métropoles - les territoires de déclinaison des politiques publiques accompagnant les acteurs économiques. L'intercommunalité a, quant à elle, la fonction principale du « vivre ensemble ». Son

action publique ne doit d'ailleurs pas forcément être organisée par le recrutement de fonctionnaires territoriaux mais par le recours à des prestataires. La part incompressible relevant de la fonction publique de proximité sera mutualisée via l'intercommunalité. Ce dernier aspect n'est pas choquant en soi. Ce qui est plus préoccupant c'est la pérennité, la qualité de l'emploi, sa qualification et son indépendance face aux groupes de pression. Or, ce sont ces principes qui ont été fondateurs du statut particulier des fonctionnaires à tous les niveaux dans une République laïque.

Dans un tel schéma, l'Etat stratège doit se replier sur un socle minimal d'intervention, limité à aider les opérateurs et à les sélectionner via des appels d'offres ou appels à projets. Cette logique politique colportée des grandes écoles à l'ENA produit le prêt à penser des technocrates valant décideurs politiques, mais encore des préfets et des ministres, constituant l'appareil d'Etat à côté des élus de la République parfois issus du même moule à formater la pâte à cuire de l'action publique.

Le principe d'assimilation appliqué à Jeunesse et Sports

Décidé de manière volontariste en 2007, le schéma actuel de la RGPP/RÉATE/MAP, prolongé par la réforme territoriale, vise à adapter la voilure de l'Etat au principe d'auto-entrepreneuriat porté par, et principalement issu de, la société civile et des acteurs socio-économiques. Les services de l'Etat doivent donc avoir des compétences ciblées et des corps et métiers calibrés aux nouvelles normes qui remettent en cause l'Etat dit Providence mais avec lui nombre de mécanismes de solidarité sociale ou économique portés par les services publics. Jeunesse et Sports est exposé en plein au dogme dominant la pensée dite moderne.

Ce ministère se caractérise par des

compétences partagées entre les acteurs du sport et de l'éducation populaire (mouvements associatifs structurés avec délégations de puissance publique dans le sport via une loi se transformant symboliquement en Code du sport pour signifier la mise en discrétion de l'Etat, associations et fondations ou agences diverses, collectivités...). Ainsi le département ministériel Jeunesse et Sports a lui-même, et de tous temps, organisé et accompagné la formation des acteurs du sport, leur montée en puissance et leur professionnalisation. Cette mission a été poussée très loin puisque le mouvement sportif a été doté de centaines de conseillers sportifs d'Etat pour accompagner le développement du sport en France et assurer tout à la fois la mise en sécurité des pratiques par la qualité d'encadrement et les qualifications, mais aussi par la relation réactive des services de l'Etat aux enjeux des pratiques sportives pour la formation citoyenne, et, ce qui aujourd'hui est contenu dans le concept valise de lien social.

L'éducation populaire, de manière moindre et avec un cadre législatif plus ténu, mais avec la démarche technique et pédagogique, a elle aussi bénéficié des mêmes porosités de service public avec des fonctionnaires « enseignants » de l'éducation nationale mis à disposition ou des conseillers formateurs de la jeunesse et des sports impliqués dans la construction partagée de politiques publiques.

Le bien-fondé de ce service public original qui a le tort principal d'être unique en Europe, ce qui l'expose à l'ajustement structurel, serait-il aujourd'hui obsolète ? Si on examine l'état préoccupant d'une République exposée aux communautarismes, à la xénophobie, aux fractures sociales de tous ordres et à l'accroissement des inégalités économiques, on voit bien que la cité idéale est loin d'être advenue. La République est manifestement en repli sur sa capacité à intégrer alors que la mobilité mondiale est inexorable et les phénomènes migratoires irréversibles.

D'autres acteurs que les fonctionnaires techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports peuvent-ils intervenir et mieux répondre aux enjeux et accompagnements des acteurs de la société civile sans en faire des « opérateurs » instrumentalisés ? Certes, les associations et mouvements peuvent générer leur propre emploi et contractualiser avec l'Etat via des programmes et contrats. Ils peuvent le faire aussi avec des collectivités. Mais la permanence et la nature de l'action de service public ainsi transférée (pour ne pas dire privatisée via le mode associatif) s'expose à ne plus être assurée de manière tangible ni dans le temps, ni sur tous les territoires.

Les fractures actuelles liées au manque de moyens et à la destruction massive et programmée d'emplois chez les conseillers d'animation sportive et ceux d'éducation populaire révèlent d'ailleurs le délitement recherché de la « jeunesse et des sports ». Car la rouerie politique classique consiste à affaiblir pour mieux consacrer la disparition sans regrets d'un ministère devenu croupion à intégrer aux affaires sociales pour faire de la réparation sociale, au détriment de l'éducation citoyenne tout au long de la vie. La confusion volontaire entre travail social et éducation a pour conséquence d'instrumenter le sport en le réduisant à la santé d'une part ou à la performance tricolore de l'autre.

Or, le ministère Jeunesse et Sports servait, à sa création, une toute autre ambition. Par son inscription dans l'éducation permanente, via les pratiques sportives et culturelles, le travail sur la compréhension de la société et la construction des connaissances, il participait des enjeux d'émancipation individuelle et collective. Cela suppose une autre posture, une autre déontologie que celle inspirée par des déclinaisons de programmes confondus avec des missions. Il n'y a pas nécessairement opposition de la Jeunesse et des Sports face au travail social mais il faut en distinguer les finalités beaucoup plus liées aux problématiques éducatives et culturelles.

Les DDCS/PP sont des antichambres de bureau de préfecture

Quand les directions départementales interministérielles ont été créées, elles avaient vocation à faire disparaître les services spécifiques de l'Etat au niveau départemental en les rassemblant en interministériel dans les mains du préfet, donc du ministre de l'intérieur et du premier ministre, compétents naturellement et constitutionnellement pour faire autorité interministérielle. Les DDT/M (ex ministère de l'équipement principalement) ont été constituées pour organiser la partition et le transfert par étapes aux collectivités territoriales. Le travail est en cours, les effectifs ont chuté de 50 à 65% en 5 ans ! Toutes les DDI sont appelées à finir en bureau de préfecture. Ne pas vouloir regarder cette issue est soit de la naïveté, soit de la complicité de vue politique, donc de l'accompagnement qui s'invente un point aveugle de circonstance. Dans les 5 à 10 ans qui viennent, ce sera chose faite. La transformation d'emplois de CEPJ en attachés ou inspecteurs, la destruction d'emplois de conseillers d'animation sportive et de la filière administrative ne sont pas le fait du hasard.

Les technocrates et ministres de l'actuel gouvernement affirment qu'ils veulent renforcer la présence de l'Etat au plan départemental. C'est faux. Ils savent qu'en « renforçant » les DDCS/PP ils organisent la fusion des services et leur assimilation en préfecture à terme. Ils savent aussi qu'ils font disparaître les métiers de CAS et CEPJ qui se résument à décliner des programmes sous la pression ou à faire du contrôle que les inspecteurs ne font plus. Ce faisant, par cloisonnement départemental voulu et organisé, les cultures professionnelles partagées se délitent et les statuts sont plus faciles à transformer ou faire disparaître. Les transformations ou suppressions d'emplois vacants font le reste. La logique

est implacable et les syndicats représentatifs depuis toujours dans le ministère en perçoivent la violence et le cynisme administratif que le politique cautionne.

Quand, le 26 juin, le ministre de Ville et de la Jeunesse et des Sports affirme qu'il va sauver le ministère en refusant de l'intégrer à un pôle ministériel éducatif (ce qui ne veut pas dire rejoindre l'Education Nationale pour nous mais quitter la DRH mortifère des ministères sociaux), quand de sa surface de marocain il caresse l'idée qu'un CAS de région versé en DDI fera toujours son métier sans souffrance, ce n'est pas seulement de la provocation candide, c'est l'affirmation d'une faillite de pensée vouant la jeunesse et les sports à la disparition voulue.

Dans la loi NOTRe à venir, le sport et l'éducation populaire (cette dernière grâce à une action parallèle de la FSU et de l'UNSA, mais aussi de composantes ayant porté en territoires des démarches auprès de parlementaires) sont positionnés comme compétences partagées entre l'Etat, les régions, les départements et le niveau communal. C'était fondamental pour que les départements et régions soient en mesure de soutenir financièrement et politiquement ces domaines d'activité. Mais que va vouloir dire pour l'Etat une compétence partagée avec un ministère se réduisant à une administration centrale et 13 directions régionales au lieu de 22 dans l'hexagone si on y ajoute la Corse. Avec un réseau de CREPS faussement ouverts à l'éducation populaire, en survie, avant transfert aux régions qui en maîtriseront l'essentiel des financements et choix stratégiques ?

La compétence partagée risque bien d'être un leurre dramatique autour du repli sur une mission régaliennne de contrôle d'activités ciblées exercée dans des préfectures de région, voire de territoires car les départements ne devraient pas tenir longtemps devant l'histoire déterminante des ajustements structurels surtout lorsqu'ils relèvent de directives.

Accepter le scénario du gouvernement n'est possible qu'à la condition d'avoir intégré la

stratégie d'un jeu d'échec qui a programmé l'effacement des services déconcentrés JSCS par replis en préfectures, cession totale à court terme des CREPS aux régions, fusion des administrations centrales des ministères sociaux en directions thématiques, privatisation de l'emploi des CTS contre monétisation de la masse salariale aux fédérations et ligues.

Être lucide n'est pas se résigner

Le gouvernement arbitre aujourd'hui en faveur d'orientations contraires à celles portées par l'actuel président de la République lors de sa campagne électorale menée en 2012. Ce faisant, il contribue au discrédit ambiant et au désarroi politique qui alimente les populismes. Il prend surtout à contre-pied ce qui caractérise les démarches d'éducation populaire construites sur l'analyse, la recherche de ce qui produit du sens, le recours à la conscience critique pour rechercher des pistes d'action afin d'agir sur sa vie et son devenir. La méthode et les choix du gouvernement entrent en contradiction totale avec la spécificité éducative des métiers constitutifs du département ministériel Jeunesse et Sports.

Le front commun des principaux syndicats regroupant les personnels techniques et pédagogiques ne relève pas d'un réflexe corporatif. Ce serait non seulement du mépris péjoratif mais surtout une preuve supplémentaire d'erreur de lecture, ou pire de mauvaise foi. C'est parce qu'il y a adhésion massive des personnels à la conception d'un service public et la nécessité d'une mission nationale éducative dans le sport et l'éducation populaire qu'une intersyndicale SNAPS, SEP, SNEP, EPA, SNPJS-CGT s'est structurée. Ce sont ces métiers spécifiques qui donnent du sens et fédèrent parce que nombre de professeurs de sport, conseillers techniques et d'éducation populaire ont choisi ce ministère par engagement fort dans les pratiques de formation, de soutien, de conseil et d'accompagnement. Ce choix détermine et explique un combat qui sera mené à son terme car défendre une conviction chevillée se passe de considérations déplacées

sur l'issue dudit combat.

La méthode du gouvernement consiste à dissimuler les arbitrages, évitant les syndicats tout en osant afficher une concertation de façade vide d'informations capitales. Elle n'a pas respecté la représentation des personnels car la discrétion et la précipitation voulues par Matignon ont préempté toute précaution vis-à-vis des interlocuteurs sociaux.

Le conseil des ministres du 29 juillet consacrera vraisemblablement la disparition du ministère. Mais notre détermination ne s'arrêtera pas à la communication d'un conseil des ministres qui sanctionne, par ignorance ou faute politique majeure, toute l'histoire d'un ministère et sa fonction dans la société depuis près d'un siècle.

Le très mauvais scénario annoncé

Le credo du gouvernement est de dire qu'on ne doit pas revenir sur les services déconcentrés en transformant les DDCS/PP en unités territoriales des DRJSCS pour ne pas « traumatiser » les personnels déjà bousculés par les DDI il y a 5 ans. Mais que fait-il en faisant fusionner les DDCS au sein des DR dans les régions maintenues ou dans les chefs-lieux des nouvelles régions ? Que fait-il en versant dans les DDCS une part des agents des anciennes DRJSCS qui ne seront pas chefs-lieux des nouvelles régions ? Il se prend à son propre piège des discours contradictoires, de sa série de petits mensonges et renoncements qui font qu'une politique tombe par elle-même en discrédit.

L'intégration des DDCS/PP à la DR va de nouveau bousculer les profils d'emploi, exposer les personnels techniques et pédagogiques aux missions de contrôles sous lesquelles les départements croulent, reposer la question du conflit potentiel de compétences sur la dépendance au CHSCT local et national !

L'atomisation des personnels des anciennes DRJSCS en antennes provisoires de DR et DDCS/PP va également produire des dégâts non seulement par la crainte de mobilités fonctionnelles ou géographiques contraintes mais aussi parce que la perte de sens est à son paroxysme. Déjà les zéloteurs de la réforme en cours nomment les futures DR recomposées *DRDJSCS* et les DR actuelles appelées à disparaître *DDRJSCS*. C'est la mise en coupe réglée sous l'ordre liquidateur de préfecture.

Malgré les travaux avant fermeture, le syndicalisme reste ouvert à la lutte

Le gouvernement a choisi l'affrontement. Ce n'est pas du courage de sa part mais du passage en force et la politique du coup de menton. Le syndicat EPA-FSU prend l'engagement solennel devant tous les personnels des deux versants JS et CS de continuer à agir en intersyndicale constituée sur des bases claires pour refuser que le ministère de l'Intérieur devienne celui de plein exercice, en départements et régions, des politiques publiques nationales du sport, de l'éducation populaire et de l'action sociale.

Nous continuerons à agir pour que le ministère « Jeunesse et Sports » quitte la sphère mortifère des ministères sociaux et sa DRH pour rejoindre la sphère éducative sans fusion/absorption à l'Education Nationale. Car nous ne demandons pas l'intégration à l'Education Nationale mais la reconnaissance d'une mission publique nationale éducative tout au long de la vie sur tous les territoires. Et la DRH commune à l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur est en plus grande capacité de comprendre les métiers d'éducation et de la culture (y compris par le sport) que la DRH travail/santé.

Nous avons défendu le principe d'unités

territoriales JSCS pour sortir des DDCS/PP et de la coupe des préfets, pour reconstruire le réseau régional JSCS tout en préservant les missions et emplois au niveau départemental. Nous continuerons à défendre les principes de proximités territoriales parce que capituler en DDI c'est mourir. L'approche territoriale signifie aussi que nous n'ignorons rien des mutations administratives en cours qui toujours découpent des territoires de vie. Nous ne sommes pas enfermés dans une logique administrative dogmatique et encore moins assujettis aux diktats strictement financiers sur lesquels disparaissent l'ensemble des services publics sous statut de fonction publique.

Nous avons encore du sens à perdre si nous cédon. Nous n'avons donc pas « rien » à perdre, ce qui pourrait d'ailleurs nous conduire à être encore plus déterminés face à la déprédation de notre service public organisée à grands coups d'oxygènes par le gouvernement en ordre de marche. Notre volonté sera donc de mener une campagne publique en nommant et dénonçant tant les mascarades en cours que les faillites qui les justifient. Ceci se fera en toute indépendance politique avec les syndicats qui partageront la nécessité de mener une action en convergences pour contrecarrer des orientations néfastes pour le « vivre ensemble » et les politiques éducatives par le sport.

Résolution adoptée à l'unanimité du congrès EPA-FSU de Noirmoutier, le 2 juillet 2015.



Nous, Personnels Techniques et Pédagogiques en Directions Départementales Interministérielles, exigeons des Unités Territoriales.

La RGPP, poursuivie par la MAP, nous éloigne du service rendu au public et de nos missions éducatives pour nous immerger dans un fonctionnement technocratique au bénéfice d'une chefferie carriériste. Par la méconnaissance ou la volonté de ne pas reconnaître la spécificité de notre métier, celui de conseillers techniques et pédagogiques, personnel de conception et d'intervention de catégorie A dans le champ éducatif, nos hiérarchies - directeurs, chefs de pôle, chefs de service, chefs de bureaux et de sièges éjectables, voire inspecteurs - nous imposent des injonctions à faire du chiffre (Service Civique au kg, PEDT au km2...), des modes de travail et de communication rigides et hiérarchisés, qui nous éloignent du service rendu au public.

L'Unité Territoriale : une opportunité

Rattachée auprès de la Direction Régionale Jeunesse et Sports (Cohésion Sociale) et au Préfet de la nouvelle région, l'Unité Territoriale est une occasion à ne pas manquer afin de mieux mettre en œuvre, les politiques du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

Il s'agit là de rendre de nouveau visible notre valeur. Il ne s'agit pas de la valeur des crédits d'un BOP 163, crédits qui ne peuvent que se réduire année après année au profit d'actions de communications événementielles nationales. Mais de notre valeur de fond permanente : la formation, l'expertise, le conseil et la recherche. Il s'agit de « re-monétiser » le seul crédit qui ne dépend pas de Bercy, de re-valoriser la seule « action » qui ne dépend pas de la valeur du cours de la bourse : notre Valeur professionnelle, notre spécificité, nos spécialités, c'est à dire ce qui forme la plus-value du service que nous rendons au public.

Pour cela, il faut vivre notre métier et nos missions bien au-delà du déploiement des « dispositifs ». L'Unité Territoriale est un terrain possible pour cultiver et faire vivre notre métier. Sinon, il n'y aura bientôt plus de différence entre un CEPJ-CAS et un attaché d'administration, bien plus attaché à lire un Cerfa qu'à expertiser le terrain, plus attaché à souligner les fautes d'orthographe des bilans des stagiaires BAFD qu'à former le public, plus attaché à faire des totaux dans des fichiers Excel qu'à chercher l'utilité sociale des projets, bien plus attaché à sanctionner une mauvaise rédaction de statuts qu'à conseiller les bénévoles.

Au sein d'Unités Territoriales, les PTP et les personnels administratifs qui s'y rattachent, pourront participer pleinement à l'aménagement du territoire dans leur champ d'activité en retrouvant de l'autonomie dans la conception et l'action au service des publics.



Les Unités Territoriales seront plus favorables à un travail collectif fluide en réduisant les intermédiaires hiérarchiques trop pesants dans les actuelles DDI et en rapprochant les personnels des lieux de décision.

Les coopérations pédagogiques entre les PTP, s'appuyant sur les compétences techniques (spécialités des collègues), les ressources des territoires ou interrégionales jeunesse, sports, éducation populaire, vie associative, seront facilitées.

Enfin et surtout, un lien direct et fort avec notre ministère serait ainsi renoué, ce lien qui manque si cruellement aux DDI et fait totalement perdre du sens aux quelques missions techniques et pédagogiques qui y subsistent.

**Résolution adoptée à l'unanimité du congrès
EPA-FSU de Noirmoutier, le 2 juillet 2015**

Situation statutaire : Une approche Sport et JEP

La réunion de travail des commissaires paritaires sport et jeunesse a réaffirmé l'intérêt de leur coordination pour porter la même parole, aborder les problèmes des statuts et des carrières de manière conjointe, l'organisation des publications des comptes rendus et la modification éventuelle des barèmes.

Il a été décidé de publier sur le site d'EPA les résultats bruts des CAP JEP le soir même et de fixer un délai maximum de 48H pour envoyer un compte rendu détaillé. Celui-ci est complété par un courrier individualisé à chaque intéressé.

Les barèmes pour les mutations restent à l'identique sinon il y a un risque de perdre en objectivité, l'administration centrale proposant de s'appuyer principalement sur les avis des chefs de service de départ et de destination et de passer au deuxième plan les motivations des demandeurs. Cette procédure est refusée unanimement par les commissaires paritaires.

EPA n'a aucun moyen de lutter en CAP contre la nomination de personnes sur des postes sans appartenir au corps d'origine du poste budgétaire (ex poste de PS occupé par un attaché).

Une atmosphère tendue dans les CAP

Pour les Professeurs de sport, les documents sont fournis par l'administration en temps utile. Pour les CEPJ, il y a une légère amélioration mais certains éléments essentiels ne sont connus que le jour de la CAP.

Dorénavant, l'avis du chef de service est renforcé par le fait que l'ensemble des avis sont classés par l'administration sans tenir compte forcément du premier vœu de l'agent dans le cadre d'un rapprochement de conjoint. L'administration accepte cette pratique. La seule possibilité pour EPA serait de demander systématiquement l'ensemble des avis des chefs de service (et pas uniquement le premier du classement) afin de ralentir la prise de décision.

Globalement les CAP sport et jeunesse se tiennent dans une atmosphère tendue. Le congrès a adopté

une motion spécifique pour dénoncer les avis prépondérants des chefs de service.

La question des demandes de détachement de l'extérieur vers le ministère permet de rappeler que la position d'EPA est de les refuser systématiquement et ce pour plusieurs raisons :

Si le ministère a des postes vacants, il doit ouvrir plus de postes au concours

Les personnes sont trop souvent détachées après avis favorable de chefs de service qui les connaissent au préalable

On constate que les profils des personnes recrutées correspondent peu au poste de travail et mettent fin à leur détachement avant terme.

Le rôle des sections régionales

Il est bon de rappeler aux sections régionales qu'il est souhaitable que tout syndiqué à EPA entre en contact avec les commissaires paritaires pour toute décision le concernant devant être présentée en CAP (mutation, détachement, réintégration, avancement,...). Il est très déstabilisant pour les commissaires paritaires d'intervenir sur des dossiers découverts le jour de la CAP. EPA fera un message explicitant la procédure en CAP.

Publication des résultats de la CAP SPORT

Au titre de la FSU c'est le SNEP qui siège en titulaire et EPA en suppléant. Nous avons un différent avec le SNEP sur la publication des résultats. Le congrès invite le SN à se rapprocher du SNEP pour lever les blocages à la mise en ligne des résultats, car à l'heure actuelle le SNAPS-UNSA met déjà en ligne. EPA propose de publier les résultats bruts disponibles sur le site web EPA et SNEP dans la soirée. Le commissaire paritaire ayant siégé, a la charge du compte-rendu détaillé.

REFORME DES STATUTS

Il n'y a aucune nouvelle de l'administration au sujet de la réforme du statut des professeurs de sports. Il n'est donc pas nécessaire d'apporter des modifications au mandat en cours. Par contre, il faut obliger l'administration à reprendre les travaux sur ce sujet dès la rentrée.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Dès le 1^{er} janvier 2017, ce nouveau régime d'indemnité sera appliqué. Il repose sur les résultats de l'agent évalués lors d'un entretien professionnel avec le chef de service qui pourra déterminer le montant de cette prime composée d'un fixe et d'une partie modulable.

Les ministères devaient faire connaître en juin leur volonté d'inscrire ou de sortir des corps de ce dispositif. Au mois d'avril, une lettre cosignée EPA – SNEP a été adressée à l'administration pour demander la sortie des PTP du régime RIFSEEP. Il n'y a aucune réponse à ce jour. Quelques informations au cours de CAP permettent de penser que rien n'est prévu sur le sujet.

Ce nouveau régime indemnitaire très vertueux aux dires de l'administration n'est qu'une manière d'entrer dans la logique de revalorisation des revenus préconisée par Sarkozy, au détriment du point d'indice. Il est à noter que le syndicat AI/UNSA a voté pour.

PARCOURS PROFESSIONNEL CARRIERE REMUNERATION :

La négociation fonction publique/syndicats est en cours et la FSU devrait procéder à la signature d'un protocole d'accord. La signature du protocole déterminera si la FSU participera au comité de suivi de mise en œuvre.

Il s'agit, entre autre, de :

- procéder à la rénovation des grilles indiciaires de la catégorie C, ce qui constitue un chantier de grande ampleur compte-tenu des trois fonctions publiques.
- d'aborder la logique de mobilité vers les sites déficitaires en réfléchissant à un outil de fidélisation sur les postes
- mener une réflexion sur l'âge d'entrée dans la fonction publique
- mettre en œuvre une reconnaissance des particularités de l'emploi et non plus du grade pour la rémunération.

Contre des améliorations de carrière, il s'agit aussi de revenir sur des garanties et droits du statut de fonctionnaire. Les réponses en ce qui concerne la signature ou non du protocole seront à donner d'ici la fin du mois de septembre. La FSU a prévu d'envoyer dès la mi-juillet une note interne d'information sur le protocole ainsi qu'un tract à diffuser aux agents afin qu'ils puissent prendre connaissance du contenu de ce protocole. Des syndicats de la fédération ont l'intention de consulter les personnels. La FSU arrêtera sa décision sur ce protocole lors du CDFN des 15 et 16 septembre.

CAP JEP : On nous prend pour des buses... Transparence et égalité de traitement ?

La commission administrative paritaire, comme son nom l'indique, signifie : « à parts égales », ce qui veut dire que toutes les informations en possession de l'administration doivent être communiquées aux représentants des personnels.

Ces derniers, commissaires paritaires, font leurs propositions dans un souci d'objectivité et de respect des règles mises en place de manière conjointe. Mais l'administration s'engage dans une voie radicalement opposée, totalement discrétionnaire, c'est-à-dire « le fait du prince ».

Ainsi, la DRH conseille et encourage les collègues en demande de mutation, de contacter leurs futurs directeurs. Elle va même jusqu'à leur reprocher de ne pas le faire. Les directeurs, au regard des différentes candidatures reçues, procèdent à un classement totalement arbitraire et subjectif. Ils font leur marché !

EPA ne peut que dénoncer ce passage en force de l'administration.

EPA continuera à informer pleinement et entièrement les collègues sur le déroulement et les échanges au sein des CAP. En effet, les représentants des personnels n'ont pas le monopole de l'information, tout en protégeant la confidentialité des situations personnelles, leurs collègues doivent bénéficier d'un même niveau d'information.

De manière pratique, les propositions des CAP seront publiées au plus tôt sur le site d'EPA et les comptes-rendus détaillés adressés aux collègues dans la foulée. De même, un rapport personnalisé continuera à être envoyé aux collègues directement concernés.

Coordinateur CAP JEP (CEPJ-CTPS) : Didier HUDE

Les commissaires paritaires JEP pour EPA FSU

Titulaires : CN Sophie BRIOT

HC Christine TAPIE

Suppléants : CN Virginie SEBILLE

HC Christophe TAQUARD

Situation des personnels de droit commun

Plusieurs sujets transverses ont été abordés pour traiter de la place des salariés de droit commun dans EPA : les attaques contre le code du travail via la Loi Macron, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la réforme des diplômes et les certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des employeurs associatifs de plus en plus gestionnaires: quels effets de la Loi Macron et des attaques sur le droit du travail dans ce contexte ?

Le fonctionnement des associations employeurs s'apparente de plus en plus à un fonctionnement d'entreprise. Le dialogue social y prend juste les aspects légaux et formels. Les employeurs sont avant tout des gestionnaires qui n'ont plus idée que le dialogue social peut être aussi un partage de réflexions et un espace de débat avec les représentants des salariés. Aujourd'hui, quand il y a des services de ressources humaines dans les associations les plus importantes, ils sont surtout là pour pousser les animateurs à signer des contrats défavorables à leurs intérêts. Cela a été particulièrement vrai et vérifié dans le cadre de la réforme des rythmes.

Les délégués du personnel du secteur associatif, s'ils reconnaissent qu'il est parfois complexe de s'y retrouver dans le code du travail quand il s'agit de défendre les salariés, n'ont pas encore assez de recul pour identifier les conséquences de la loi Macron sur le droit du travail. Il faudra cependant être particulièrement vigilant dans le secteur de l'animation sur les dérogations que cela risque de permettre, fragilisant encore plus les salariés dans un secteur où la précarisation a déjà été amplifiée par la mise en place de la réforme des rythmes. Cet « assouplissement » n'est pas fait pour protéger les travailleurs mais bien pour faciliter l'embauche de salariés à moindre coût, aisément jetables. Lors du Congrès, le débat a été ouvert sur d'autres dispositifs mis en place par l'Etat, qui participent de cette fragilisation du salariat comme le service civique. Les associations sont encouragées à y avoir recours, au détriment de l'emploi, en utilisant sur des tâches

normalement dévolues à des salariés, de soi-disant volontaires à bas coût.

Il faudra également être vigilant aux conséquences de cette dérégulation du code du travail dans les négociations sur les conventions collectives de branche. A cet effet, il faut encourager partout où cela est possible les candidats au poste de DP à se présenter sous l'étiquette EPA FSU. C'est ainsi que nous pourrions atteindre le seuil de représentativité dans la branche et peser sur les négociations. Pour cela, il nous faut traiter des modalités d'accompagnement des salariés du privé. Les moyens qu'EPA peut apporter aux salariés de droit commun doivent être connus de tous.

Le congrès demande au secrétariat national de reprogrammer un stage pour les délégués du personnel en octobre / novembre 2015.

La réforme des rythmes scolaires : après 2 ans, quels constats ?

Après 2 ans de mise en œuvre de la réforme, quelles sont les conséquences de la réforme dans les structures d'animation ? Les constats des camarades de l'ACCOORD peuvent être partagés dans nombre de structures : des animateurs qui se partagent entre différents employeurs pour les centres de loisirs et pour l'accueil périscolaire ; l'obligation pour les usagers de respecter le découpage de la carte scolaire qui ne correspond pas forcément aux centres de loisirs que fréquentent leurs enfants ; des discriminations avec des lieux d'accueil dédiés aux écoles privées ; un fossé entre enseignants et animateurs ; des taux d'encadrement qui empêchent de mener un vrai travail éducatif.

Concernant les temps d'accueil périscolaires, partout où il y avait des pratiques déjà installées, la mise en œuvre s'est relativement bien passée, mais le service est aujourd'hui dégradé, en particulier parce que les 3h ne sont pas définies par les textes comme des temps éducatifs.

Face à ces constats, les revendications des salariés de l'animation sont :

La nécessité d'avoir un seul employeur pour pouvoir travailler sur un projet éducatif cohérent

Le retour aux taux d'encadrement des accueils collectifs de mineurs

L'opposition à la définition des mercredis après midi comme temps périscolaire (ce qui permet la dérogation sur les taux d'encadrement)

Cette réforme ouvre plusieurs débats :

Le lien entre animateurs et enseignants ne s'est pas véritablement construit sauf là où il existait déjà. Les PEDT ont révélé des difficultés de mise en lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire, entre le temps d'éducation formelle et non-formelle. Mais il faut problématiser ce constat : ce ne sont pas les professionnels qu'il faut incriminer, mais une organisation dysfonctionnante des différents temps qui conduit à creuser ce fossé. En effet, rappelons que les élèves ont perdu deux heures d'enseignement par des personnels enseignants de service public. L'école a donc reculé sur le territoire. Les TAP n'ont pas compensé ce recul, qui est celui plus généralement du service public national d'éducation. Les inégalités des conditions d'enseignement et des ressources éducatives entre territoires, faute d'ambition politique et de moyens, n'ont pas été réduites, bien au contraire.

Cela pose donc la question de la mise en place d'un véritable service public de l'enfance. L'approche éducative n'est pas toujours celle privilégiée par les communes dans la mise en œuvre des rythmes scolaires, parce que l'éducation n'est pas une compétence obligatoire. Dans le texte, rien n'empêche de proposer un projet d'accueil périscolaire uniquement basé sur la garderie des enfants. Faut-il aller jusqu'à la « municipalisation » des structures d'animation ? Pourquoi ne pas embaucher des agents publics sur les missions éducatives ? Cette réflexion est en tout cas à mener parce que le risque évoqué au démarrage de la réforme est aujourd'hui avéré : toutes les communes ne sont pas sur un pied d'égalité par rapport à la réforme. L'Etat doit adapter ses aides aux collectivités en privilégiant les petites.

Le congrès adopte une motion qui doit servir de base de discussion au débat du Thème 1 du congrès de la FSU.

La réforme des diplômes

Le BAPAAT : EPA reste sur le mandat de sa suppression. Or, contre l'avis de la Commission paritaire consultative qui réunit les syndicats employeurs et salariés de la branche, les ministères concernés et au titre des personnes qualifiées les

syndicats du ministère jeunesse et sports et des associations, une étude sur le BAPAAT a été mise en place fin 2014.

Les Certificats de qualification professionnelle (CQP) sont des diplômes des branches professionnelles. Leur seul objectif devrait être la complémentarité avec des diplômes professionnels (pour de l'intervention occasionnelle par exemple). **EPA y reste opposé car ils sont utilisés comme moyen de contourner les exigences de qualification dans le sport et dans l'animation.** Au prétexte que les CQP n'ont pas vocation à aller sur un emploi à 35h/semaine, des formations plus courtes, moins exigeantes sont mises en place. Les CQP sont au cœur de trop d'intérêts privés pour pouvoir être défendus syndicalement.

Le BPJEPS : la réforme prévoit une réduction à 4 UC. Elle s'inscrit dans une logique de simplification du diplôme pour économiser des postes de fonctionnaires dans les DRJSCS. Le projet de réforme des habilitations ne donne pas pour le moment des outils pour écarter des organismes qui font de la formation une marchandise.

Le débat a été ouvert sur la privatisation et la marchandisation croissante de la formation. Dans le secteur sportif c'est le projet depuis des années, liés au poids des fédérations. Dans le champ de l'éducation populaire, le lobby des fédérations est aussi fort. Cela pose la question centrale du service public de formation dans notre champ, qui doit permettre à tous les jeunes d'accéder à des formations qualifiantes. Il n'est pas normal qu'un diplôme d'Etat dans le sport ou l'animation coûte aujourd'hui plus cher qu'une école d'ingénieur. Cependant, il est aussi rappelé que la formation des animateurs n'a jamais été le monopole du ministère. Le mandat d'EPA est clair sur ce point : **les formations dans le champ de l'animation et du sport doivent être portées, par le service public de formation via les établissements publics, avec les associations.**

Par ailleurs, les syndicats de salariés siègent dans les jurys des formations. EPA a donc toute sa place dans ceux-ci.

Aujourd'hui les régions qui ont compétence sur la formation professionnelle orientent l'offre de formation au regard des intérêts locaux de territoire. La logique des conseils régionaux est de diminuer le taux de chômage et ne porte un intérêt aux qualifications du champ qu'à cette condition.

Le Comité National d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CNEPJ)

Pour rappel, cette instance de dialogue émet « des avis sur les projets de loi et de décret concernant l'éducation populaire et la jeunesse qui lui sont soumis. Il peut être saisi de toute question d'intérêt général en matière d'éducation populaire et de jeunesse par le ministre chargé de la jeunesse et faire en ce domaine toutes propositions ». Y participent des syndicats de branche, dont ceux des employeurs, les

fédérations d'éducation populaire, la caisse nationale d'allocations familiales, les associations des maires et des régions de France, les associations de parents d'élève, ...

Il est important que la branche « droit commun » d'EPA FSU y soit représentée. Le congrès propose à la section de l'ACCOORD de désigner des représentants pour y siéger, au sein du collège des organisations syndicales représentatives au titre de la FSU.

Mandat rythme éducatif

La réforme des rythmes éducatifs a entraîné une réorganisation des temps scolaires et périscolaires qui a impacté fortement le travail des enseignants, des personnels d'animation et de Jeunesse et Sports. Certes, certains emplois ont été créés et des temps partiels complétés, mais ces emplois sont souvent précaires et morcellés. Par ailleurs de nombreux animateurs se sont vu imposer des modifications de leur contrat de travail. Avec l'application des taux d'encadrement dérogatoires (1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans), leurs conditions de travail se sont dégradées et ne permettent plus d'assurer la même qualité éducative aux accueils ainsi que la sécurité physique et morale des mineurs.

A la rentrée 2015, seules les communes qui auront signé un projet éducatif de territoire avec l'Etat pourront bénéficier du fonds de soutien. Pour garantir la qualité et la cohérence de tous les temps éducatifs de l'enfant, il faut que ces financements soient pérennes, adaptés aux besoins, conditionnés à la production d'un PEDT, à la dimension réellement éducative et non de pure forme. Ces financements doivent prendre en compte la situation des communes. Pour les petites communes, ils ne devraient pas être seulement ceux de l'aide forfaitaire accordée par

enfant mais être compétés par un système de péréquation réduisant les inégalités territoriales.

Les équipes techniques et pédagogiques Jeunesse et Sports doivent être renforcées pour répondre aux besoins d'accompagnement des communes et favoriser les mutualisations et coopérations intercommunales.

Une réglementation exigeant des qualifications professionnelles pour les encadrants est nécessaire. Une offre de formation doit répondre aux besoins générés par la réforme.

Du temps rémunéré pour les animateurs et pour les enseignants doit être prévu pour un travail de coordination.

L'enrichissement culturel prévu par la réforme doit être accessible à chacun. L'offre d'activité doit être de qualité et gratuite pour tous les enfants. L'emploi de professionnels qualifiés et formés, un taux d'encadrement non dérogatoire (1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans), des contenus appropriés complémentaires des domaines d'enseignement scolaire, des budgets consacrés aux projets pédagogiques et des locaux adaptés sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre des PEDT a été une occasion manquée pour affirmer au delà d'un ajustement des rythmes sociaux, un projet éducatif.

EPA, le choix d'un champ de syndicalisation élargi

EPA a choisi dès le début de sa création d'ouvrir son champ de syndicalisation à tous les salariés de la branche « jeunesse et sport », qu'ils soient du public, du privé associatif, CEPJ, professeurs de sport ou administratifs. Cela fait de lui un syndicat atypique au sein de la FSU, qui ne se cloisonne ni à la défense d'un corps spécifique, ni à la seule représentativité des fonctionnaires. C'est un syndicat de branche.

Cette singularité rend les relations à l'intérieur de la FSU parfois complexes. Comment construire des textes et mandats communs avec des SN qui syndiquent aussi dans le champ de la Jeunesse et des Sports. On pense bien sûr au SNEP, et si l'organisation des élections professionnelles de décembre dernier ont nécessité un rapprochement pour la constitution de listes communes et équilibrées, elles ont aussi mis à jour des difficultés à construire parfois des mandats communs, nos lectures et implantations locales étant différentes. Nous avons réaffirmé dans ce Congrès les choix fondateurs d'EPA et nous en avons mesuré les exigences. EPA comme le SNEP font partie des syndicats fondateurs de la FSU. Nous avons donc une histoire commune et une légitimité chacun à représenter les personnels.

EPA a fait le choix de secrétaires nationaux qui restent implantés dans les services ou établissements déconcentrés, et qui continuent à avoir une activité professionnelle. Ce syndicalisme revendique une façon de rester au plus près des collègues et des réalités de travail, conditions qui nous semblent nécessaires pour pouvoir tenir un discours appuyé sur des faits. Mais ce choix présente aussi la difficulté suivante : il nous éloigne du SN de la FSU et des instances de décisions de la fédération. Et nous y pesons peu.

EPA au sein de la fédération

Comment sont prises en compte les revendications d'EPA au sein de la FSU ? Cette question peut se poser pour tous les « petits » syndicats nationaux non-enseignants. Les débats sur la réforme territoriale au sein de la FSU en

est une illustration. C'est à la demande des syndicats concernés (EPA, SNAC, SNE, SNUITAM, ...) que la réforme territoriale a été intégrée dans les débats de la commission « services publics » du CDFN. Un paragraphe y est consacré dans le texte action de mai. Il n'y a pas de prise de position franche, car selon les secteurs concernés les mandats ne sont pas les mêmes (certains revendiquent de conserver les DDI...) Depuis les résultats des dernières élections professionnelles, la FSU – qui a perdu des voix – veut se resserrer sur la fonction publique. Son objectif est de regagner de l'audience auprès des personnels des services publics, en particulier ceux de l'Education Nationale. Par ailleurs, la FSU s'est mollement et lentement positionnée dans l'intersyndicale interprofessionnelle du 9 Avril contre l'austérité, attendant pour voir. Cela nous pose question. Un certain nombre de sections départementales ont pris position pour dire qu'ils ne pouvaient pas attendre la décision de la FSU pour prendre la leur alors qu'elles sont inscrites localement dans des relations et actions intersyndicales. Une nouvelle journée d'action est prévue le 8 octobre 2015 : les plateformes départementales vont commencer à travailler sans attendre la position de la fédération.

Le fil rouge choisi pour le congrès FSU qui aura lieu début février 2015, « les services publics », est révélateur de ce repli fonction publique. Aucune délégation d'EPA n'a participé aux commissions préparatoires : nous n'avons pas les moyens pour y consacrer du temps. 4 thèmes seront débattus : éducation ; services publics ; société ; avenir de la FSU. Dans la commission « éducation », il est très difficile de se faire reconnaître quand on est petit syndicat hors Education Nationale. EPA a cependant été sollicité sur ce thème. Sur le thème 4, un enjeu pour nous est la nécessité de maintenir la règle des 70 % nécessaire à la prise de décision à la FSU, règle remise en cause par les syndicats majoritaires de la FSU suite au vote qui n'a pas permis à la FSU de signer l'accord sur la qualité de vie au travail et le dispositif « Sauvadet » pour les contractuels.

La délégation EPA pour le congrès sera composée de Marie-Christine Bastien, Catherine Tuchais, Jean Claude Schliwinski, Murielle Solomé, Didier Hude.